



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

SERVICE ENVIRONNEMENT ET COLLECTE DES DECHETS

Communauté de Communes de la Haute Somme,
23 Avenue de l'Europe
80200 Péronne

Table des matières

I.	Présentation générale	2
A.	La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte	2
1.	La compétence collecte	2
2.	Les moyens humains	2
3.	Les moyens techniques (matériels et infrastructures)	3
4.	Les moyens financiers	3
B.	Délégation de missions au SMITOM	3
II.	La collecte des déchets	3
A.	La pré-collecte	3
1.	Dotation de bacs et sacs sélectifs	3
2.	Points d'Apport Volontaire (PAV)	3
B.	Organisation de la collecte en porte-à-porte	4
1.	Parc des camions de collecte	4
2.	Mode et fréquence de collecte	4
C.	Evolution des tonnages collectés depuis 2017	5
D.	Les dépenses d'investissement, de collecte et de traitement	6
1.	Les dépenses d'investissement	6
2.	Les dépenses de collecte en régie	6
3.	Les dépenses de traitement	7
E.	Les recettes de valorisation	7
III.	Les déchèteries	8
A.	Localisation et horaires d'ouverture	8
B.	Conditions d'accès	9
C.	Les flux de déchets	9
1.	Les déchets acceptés par déchèterie	9
2.	Les exutoires des déchets	9
3.	Les déchets interdits	10
D.	Fréquentation – Organisation COVID-19	10
E.	Les dépenses	11
1.	Les dépenses d'investissement	11
2.	Les dépenses de fonctionnement – Frais généraux des déchèteries	12
3.	Les dépenses de fonctionnement – Transport et traitement	12
F.	Les recettes	14
IV.	Le compostage	15
V.	Les actions de sensibilisation et de communication	16
VI.	Evolution de l'organisation de la collecte en 2021	16

I. Présentation générale

La Communauté de Communes de la Haute Somme forme un territoire rural de 60 communes avec 27 978 habitants (base SMITOM 2019).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SOMME



La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création.

A. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte

1. La compétence collecte

La compétence de collecte de la CCHS se traduit par :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective (corps creux et corps plats), réalisées en régie ;
- La collecte du verre, gérée par le SMITOM de Rosières en Santerre ;
- La collecte et le traitement des déchets réceptionnés sur les trois déchèteries situées à Péronne (Mont Saint Quentin et La Chapelette) et à Roisel. La rotation des bennes des trois déchèteries sont externalisées, sauf celle pour les encombrants qui était effectuée en régie jusqu'au 31 août 2020. Depuis le 1^{er} septembre 2020, la société COVED s'en charge.

Pour assurer ce service à la population, la CCHS dispose de moyens humains, techniques et financiers.

2. Les moyens humains

Le service déchèterie est composé de 3,5 ETP pour le gardiennage déchèterie.

Le service de collecte était composé de 16 ETP du 1^{er} janvier au 30 mars puis de 13 ETP dédié à la collecte. Les services sont gérés par 1,5 ETP.

La comptabilité, les ressources humaines et le secrétariat représentent 1,3 ETP pour l'ensemble des deux services.

3. Les moyens techniques (matériels et infrastructures)

Ordures Ménagères :

- 7 camions Bennes à Ordures Ménagères Monoflux dont 3 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée ;
- 1 camion Benne 3.5 Tonnes avec haillon ;
- 1 pont de levage.

Déchèteries :

- 3 sites ;
- 2 chargeurs télescopiques ;
- 12 bennes de 30 m³
- 3 bennes de 20 m³
- 4 bennes de 10m³ ;
- 1 camion ampliroll.

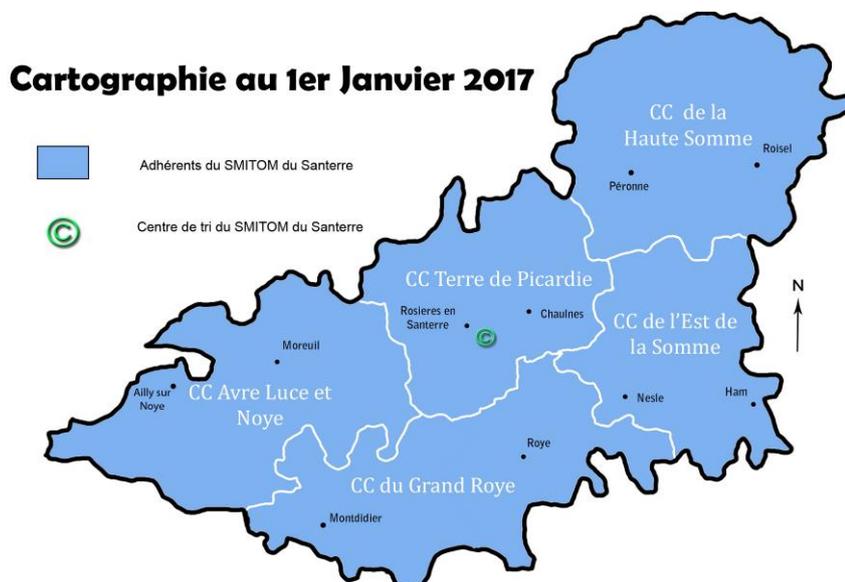
4. Les moyens financiers

Les différents moyens financiers sont :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;
- Une redevance pour les campings ;
- La tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels ;
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place ;
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser ;
- Diverses subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...).

B. Délégation de missions au SMITOM

Le Syndicat intercommunal basé à Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 114 409 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1^{er} janvier 2012.



La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en points d'apport volontaire ;
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ;
- Le traitement de la Collecte Sélective (corps creux et corps plats) ;
- La prévention des déchets dont le compostage domestique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence bas de quai est transférée au SMITOM.

II. La collecte des déchets

Le service concerne les 60 communes et comprend trois types de collectes :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) des corps creux et plats, réalisée en régie ;
- La collecte en points d'apport volontaire pour le verre ;
- La collecte au sein des trois déchèteries du territoire.

A. La pré-collecte

1. Dotation de bacs et sacs sélectifs

La CCHS met gratuitement à disposition des foyers des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles et des sacs de tri pour la Collecte Sélective.

Les demandes de bacs destinées aux administrés et aux professionnels sont faites à partir d'un formulaire complété et signé par les mairies.

Les volumes de bacs OMR sont attribués en fonction du nombre de personnes dans le foyer :

- Bac de 120 litres : 1 à 2 personnes ;
- Bac de 240 litres : 3 à 4 personnes ;
- Bac de 360 litres : 5 personnes et plus.

Les gros producteurs tels que les entreprises, les écoles, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres pour les OMR ainsi que pour le tri sélectif en fonction des flux et des quantités de déchets produits par semaine.

En 2020, 580 bacs ont été livrés, particuliers et gros producteurs confondus.

La maintenance des bacs est également gérée par nos services. Elle concerne la réparation (roues ou couvercle), le changement de contenance, le remplacement de bac en cas de vol ou dégradation ainsi que la livraison au domicile sur prise de rendez-vous. Un agent assure ce service quotidiennement.

Les sacs de tri sont mis à disposition des administrés au sein de leurs mairies et dans les trois déchèteries du territoire. Les mairies se procurent les sacs au sein du service technique de la CCHS.

2. Points d'Apport Volontaire (PAV)

La CCHS gère un parc de conteneurs aériens d'apport volontaire pour la collecte du verre répartis sur les 60 communes. On en dénombre 163 sur le territoire dont 6 en déchèterie. La dotation des conteneurs se fait en fonction du nombre d'habitant par commune. Leur emplacement est déterminé en fonction des zones d'affluence.

Les conteneurs sont lavés une fois par an. Le nettoyage des abords est assuré par les communes.

La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et gérée par le SMITOM du Santerre.

Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également concernés par ce type de collecte. Le SMITOM du Santerre a contractualisé avec « le Relais » qui assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés.

B. Organisation de la collecte en porte-à-porte

1. Parc des camions de collecte

La collecte en porte-à-porte se fait en régie, pour ce faire, la CCHS dispose de :

- 7 camions Bennes à Ordures Ménagères Monoflux dont 3 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée.

Chaque jour, cinq camions sont utilisés pour effectuer la collecte dont

- trois camions dédiés aux Ordures Ménagères Résiduelles,
- un camion aux corps creux (sacs jaunes) et
- un camion aux corps plats (sacs bleus).

La maintenance, les petites réparations et l'entretien courant des camions sont gérés en régie. Un agent de la CCHS assure ce service quotidiennement.

2. Mode et fréquence de collecte

Du fait de la crise sanitaire et des mesures liées à la COVID-19, la fréquence de collecte a été adaptée et l'organisation interne modifiée.

Depuis le 23 mars 2020, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a été réduite à un passage tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne et Doingt-Flamicourt qui sont collectées toutes les semaines.

La collecte du tri sélectif reste inchangée avec un passage tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne qui est collectée chaque semaine.

En semaine paire, 13 tournées d'Ordures Ménagères et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour le corps creux et 5 pour le corps plats) sont effectuées :

SEMAINE PAIRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
OM	Herbécourt Feuillères Hem Monacu Cléry Sur Somme Allaines (+Feuillaucourt) Aizecourt le Haut Eterpigny Villers Carbonnel Barleux Flaucourt Biaches Maurepas Leforest	Péronne	Brie Mesnil Bruntel Devisé Estrées Mons Poeuilly Bernes Bussu	Roisel Driencourt Aizecourt Le Bas Liéramont Longavesnes Guyencourt Saulcourt Heudicourt + Revelon Sorel le Grand Nurlu	Péronne gros producteurs Doingt-Flamicourt
TRI	Bouchavesnes Bergen Rancourt Allaines (+Feuillaucourt) Moislains Aizecourt le Haut Nurlu	Guillemont Longueval Ginchy Flers Gueudecourt Lesboeufs Combles Maurepas Hardecourt aux Bois	Brie Mesnil Bruntel Devisé Estrées Mons Hancourt+ Nobescourt Vraignes en Vermandois Bouvincourt Poeuilly Bernes	Tincourt Boucly Hervilly Montigny Hesbécourt Templeux le Guérard Le Ronsoy Epehy + Malassises Collège de roisel	Péronne

En semaine impaire, 14 tournées d'Ordures Ménagères et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour le corps creux et 5 pour le corps plats) sont effectuées :

SEMAINE IMPAIRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
OM	Hancourt+ Nobescourt Vraignes en Vermandois Bouvincourt Cartigny + Brusles Buire Courcelles Templeux la Fosse Combles Lesboeuifs Gueudecourt Flers Ginchy Longueval Guillemont Hardecourt aux Bois	Péronne	Tincourt Boucly Marquaix Hamelet Hervilly Montigny Hesbécourt Templeux le Guérard Villers Faucon Rancourt Sailly Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt Manancourt Equancourt Fins	Bouchavesnes Bergen Moislains Le Ronssoy Epehy + Malassises	Péronne gros producteurs
					Doingt-Flamicourt
TRI	Biaches Eterpigny Villers Carbonnel Barleux Flaucourt Herbécourt Feuillères Hem Monacu Cléry Sur Somme	Doingt - Flamicourt Bussu Cartigny + Brusles Buire Courcelles Driencourt Templeux la Fosse Aizecourt Le Bas	Liéramont Guyencourt Saulcourt Heudicourt + Revelon Sorel le Grand Sailly Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt Manancourt Equancourt Fins	Marquaix Hamelet Roisel Villers Faucon Longavesnes	Péronne

Tous les vendredis, une collecte spécifique est dédiée aux gros producteurs de déchets tel que les métiers de bouches, les établissements scolaires, les campings et les habitats collectifs.

Chaque équipe comprend un chauffeur et un rippeur. Les jours de collecte de Péronne en OMR et CS, les équipes sont composées d'un chauffeur et de deux rippeurs par camion.

C. Evolution des tonnages collectés depuis 2017

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective est assurée par les services de la CCHS. La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire est effectuée par la société Minéris et gérée par le SMITOM du Santerre.

	2017	2018	2019	2020
Ordures Ménagères Résiduelles	8 262,1 T 295,3 kg/hab	8 242,2 T 294,6 kg/hab	8 038,3 T 287,3 kg/hab	7 900,69 T 282,4 kg/hab
Corps creux (sac jaune)	495,3 T 17,7 kg/hab	493,6 T 17,6 kg/hab	455,9 T 16,3 kg/hab	463,88 T 16,6 kg/hab
Corps plats (sac bleu)	695,0 T 24,8 kg/hab	683,0 T 24,4 kg/hab	637,4 T 22,8 kg/hab	738,34 T 26,4 kg/hab
Verre (PAV)	1 020,2 T 36,5 kg/hab	1 019,3 T 36,4 kg/hab	1 092,1 T 39 kg/hab	1 094,13 T 39,1 kg/hab
TOTAL collectés	10 472,6 T 374,3 kg/hab	10 438,1 T 373,1 kg/hab	10 223,7 T 365,4 kg/hab	10 197,04 T 364,5 kg/hab

Calcul réalisé sur la base des données SMITOM (27 978 habitants).

En 2020, le tonnage du tri selectif et notamment celui des corps plats a nettement augmenté. L'impact des confinements à répétition avec l'utilisation de papiers est probablement à l'origine de cette hausse.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu, géré par la société PAPREC (ex-COVED).

Les corps creux et les corps plats sont stockés sur un quai de transfert à Nurlu, puis envoyés au centre de tri de Rosières en Santerre. Les différents flux sont séparés et envoyés vers des filières de valorisation spécifique par matière. Les erreurs de tri considérées comme refus sont transférées à Nurlu puis enfouies.

D. Les dépenses d'investissement, de collecte et de traitement

1. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Acquisition d'une BOM	226 912,80 €
Climatisation d'une BOM	3 652,06 €
Remise en état d'une benne	21 361,56€
Acquisition d'une servante d'atelier	2 516,57 €
TOTAL	254 442,99 €

En 2020, les dépenses d'investissement sont de **254 442,99 €**.

2. Les dépenses de collecte en régie

	POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
Pré-Collecte	Acquisition de contenants :	
	Sacs de tri	59 646,60 €
	Bacs OMR (430 bacs)	24 090,96 €
	Composteurs	5 076,72 €
	Colonnes à verre	1 056,00 €
Collecte	Charge de fonctionnement :	
	Eau, électricité, gaz	9 500,95 €
	Fournitures de petits équipements	5 181,12 €
	Fournitures administratives	355,79 €
	Abonnement téléphone	1 740,69 €
	Prestation de service blanchisserie	3 659,03 €
	Assurance	14 293,83 €
	Taxe essieu OMR / CS	1 965,00 €
	Véhicules :	
	Maintenance, entretien, visite périodique	79 090,46 €
Logiciel de géolocalisation	1 330,56 €	
Carburant	79 914,07 €	
Personnel :		
	Collecte, lavage, autres tâches et encadrement	639 466,79 €
	Formation / visite médicale / EPI	10 179,27 €
Communication	Support (calendriers)	1 473,60 €
	TOTAL	938 021,44 €

Le coût de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective s'élève à **938 021,44 € TTC** (hors investissement) soit **33,53 €/an/habitant**.

3. Les dépenses de traitement

POSTE DE DEPENSES	MONTANT TTC
Collecte, transport et tri du verre	53 533,64 €
Centre de tri du SMITOM	260 713,59 €
Transfert des recyclables	85 747,20 €
Enfouissement	678 052,10 €
Indemnités nuisances (CET Nurlu)	13 197,57 €
TOTAL	1 091 244,11 €

En 2020, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est passée de 15 à 18 € la Tonne. Elle attendra 65€ la tonne en 2025.

Le coût de traitement des OM et de la CS s'élève à **1 091 244,11 € TTC** soit **39 €/an/habitant**.

E. Les recettes de valorisation

MATERIAUX RECYCLES	TONNAGE	PU DE REVENTE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
Bouteilles et flacons plastiques	179,44 T	154,81 €	27 778,79 €
Acier	61,55 T	111,64 €	6 871,65 €
Aluminium	7,31 T	317,68 €	2 322,25 €
Papiers / Cartons	172,75 T	29,28 €	5 058,28 €
Journaux, revues, magazines	513,32 T	41,16 €	21 127,83 €
Verre	1 094,13 T	28,07 €	30 712,38 €
TOTAL	2 028,492 T		93 871,17 €

SOUTIEN CITEO 2019	260 905,28 €
---------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES	354 776,45 €
---------------------------	---------------------

En 2018, le SMITOM du Santerre a signé le contrat à la performance avec CITEO, éco-organisme désigné par l'Etat pour recueillir des fonds auprès des entreprises productrices des emballages. Les sommes perçues sont reversées aux collectivités pour collecter et traiter les emballages faisant l'objet d'une valorisation énergétique ou d'un recyclage.

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet :

- D'un soutien financier (CITEO) ;
- D'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés vers une entreprise spécialisée.

En 2020 les recettes issues de la Collecte Sélective s'élèvent à **354 776,45 €**.

Le bilan de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, de la Collecte Sélective et du verre s'élève 1 674 489,10 € soit 59,85 €/an/habitant, hors investissement.

III. Les déchèteries

La CCHS assure la gestion du haut de quai avec les entrées et l'orientation des usagers suivant les déchets apportés ainsi que le contrôle de l'exécution des missions confiées aux SMITOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMITOM du Santerre assure la gestion des bas de quai des trois déchèteries de la CCHS avec notamment la gestion des enlèvements des bennes et des contenants de déchets, le transport et le traitement jusqu'à leur exutoire final.

A. Localisation et horaires d'ouverture

La CCHS met à disposition des usagers du territoire trois déchèteries. Les jours d'ouvertures et horaires des déchèteries sont différents selon la période (été/hiver) :

- **La Chapelette, route de Barleux 80200 Péronne :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée	LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée	MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée	JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée		DIMANCHE	Fermée	

- **Mont Saint Quentin, rue d'Athènes 80200 Péronne :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

- **Roisel, Rue de la gare 80240 Roisel :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

Elles permettent de déposer les déchets qui ne sont pas ramassés par la collecte en porte-à-porte ou en PAV, de par leur taille, leur volume ou leur nature (dangereux, électriques ou toxiques).

B. Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers, aux associations ou aux collectivités, résidents sur le territoire de la CCHS et munis d'une carte d'accès ou d'un justificatif de domicile.

La création de la carte se fait sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, accompagné du formulaire de demande de carte dûment complété. Elle est limitée à une par foyer et doit être présentée lors de chaque passage en déchèterie. L'accès est limité à 3m³ par semaine.

L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels, artisans et commerçants résidents ou réalisant un chantier sur le territoire de la CCHS et sur présentation d'un KBIS. Un bon de dépôt complété et signé par les deux parties est remis lors de chaque passage.

C. Les flux de déchets

1. Les déchets acceptés par déchèterie

Les trois déchèteries du territoire ont la possibilité d'accueillir les déchets suivants :

FLUX	LA CHAPELETTE	MONT SAINT QUENTIN	ROISEL
Encombrants	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X
Gravats	X	X	X
Ferraille	X	X	X
Papiers/Cartons	X	X	X
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)		X	X
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)		X	X
Huiles minérales		X	X
Huiles végétales		X	X
Pneus	X		X
Batteries		X	X
Piles		X	X
Ampoules et néons		X	X
Radiographies		X	X

2. Les exutoires des déchets

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés en déchèterie sont orientés vers des exutoires adaptés :

FLUX	EXUTOIRES	TYPE DE TRAITEMENT
Encombrants	COVED	Enfouissement
Déchets Verts	GURDEBEKE	Compostage
Gravats	GURDEBEKE	Enfouissement
Ferraille	HAUREC	Valorisation matière
Papiers/Cartons	HAUREC	Valorisation matière
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ORTEC	Traitement spécialisé
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	AIR RESSOURCERIE ECO SYSTEME*	Réemploi Valorisation matière

Huiles minérales	CHIMIREC VALORECOISE	Valorisation matière
Huiles végétales	ECOGRAS	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR*	Valorisation matière
Batteries	RECYLEX	Valorisation matière
Piles	COREPILE*	Valorisation matière
Ampoules et néons	RECYLUM*	Valorisation matière
Radiographies	REMONDIS	Valorisation matière

* Ces exutoires font partie des filières à Responsabilité Elargies du Producteur (REP), ce dispositif est financé par éco-participation payée par le client lors des achats. Les flux collectés n'engendrent donc aucun coût de transport et de traitement pour la collectivité. Par ailleurs, les DEEE génèrent des recettes sous forme d'un soutien financier.

3. Les déchets interdits

Les déchets ci-dessous sont interdits au sein des déchèteries de la CCHS :

CATEGORIES REFUSEES	FILIERES D'ELIMINATION EXISTANTES
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte / Compostage domestique
Les sacs de tri jaunes et bleus	Collecte en porte à porte
Les Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)	Pharmacies et les laboratoires de biologie médicale
Cadavre d'animaux et déchets d'abattoir	Vétérinaires Equarrissage (Art L226-2 du Code Rural)
Carcasse de voitures et autres véhicules	Ferrailleurs ou autres professionnels spécialisés dans les véhicules hors d'usage
Déchets phytosanitaires professionnels	ADIVALOR
Amiante et déchets amiantés	Sociétés spécialisées / Déchèteries spécifiques
Produits radioactifs	ANDRA
Engins explosifs	Gendarmerie
Déchets non refroidis	Attendre le refroidissement
Les pneus poids lourds et de véhicules agricoles	Sociétés spécialisées
Les graisses et boues de stations d'épuration, lisiers, fumiers.	Sociétés spécialisées
Les traverses de chemins de fer	Sociétés spécialisées

D. Fréquentation – Organisation COVID-19

Le nombre de passages global en déchèterie est stable depuis deux années consécutives.

L'année 2020 a été marquée par la fermeture des déchèteries aux particuliers lors du premier confinement (du 17 mars au 27 avril). La distribution des sacs jaunes et bleus a donc été confiée aux mairies.

Les professionnels étaient autorisés à accéder aux déchèteries de Roisel et de La Chapelette durant le confinement.

Pour cela, les deux déchèteries étaient ouvertes du lundi au vendredi avec les horaires d'hiver.

Les particuliers ont pu accéder aux déchèteries à partir du 27 avril, munis d'une attestation de déplacement dérogatoire. La réouverture a donné lieu à une forte affluence malgré des horaires restreints (du lundi au vendredi, jusqu'au 29 mai 2020). Le 1^{er} juin 2020, les trois déchèteries ont réouvert aux particuliers avec les horaires d'été et l'ouverture le samedi et le dimanche (sauf La Chapelette).

Les apports étaient limités à 1m³ par semaine et par foyer. Le port du masque et le respect des gestes barrières étaient obligatoires au sein des déchèteries, aucun prêt de matériel n'était autorisé.

FREQUENTATION DES PARTICULIERS			
	La Chapelette	Roisel	Mont Saint Quentin
2017	7 320 *	17 995	33 648
2018	12 049	17 445	30 962
2019	9 914	11 169	35 537
2020	16 357	11 806	37 853

* Accroissement des horaires d'ouverture à partir du 1^{er} novembre 2017 (passage de 14h d'ouverture à 33h par semaine).

FREQUENTATION DES PROFESSIONNELS	
2017	248
2018	199
2019	1 020
2020	955

Les professionnels sont accueillis à la déchèterie de Roisel et de La Chapelette à Péronne. L'ensemble des passages sont payants, pour les encombrants, les déchets verts et les gravats. La tarification en vigueur pour les apports des professionnels est fixée à 15 € par passage. Au bout de 3 passages dans le trimestre le tarif est revalorisé à 11€ par passage.

Les cartons et les métaux sont réceptionnés gratuitement.

Les déchets dangereux spécifiques, les huiles moteurs et les pneumatiques des professionnels ne sont pas acceptés.

E. Les dépenses

1. Les dépenses d'investissement

DECHETERIE	NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Roisel Mont Saint Quentin	Dispositifs anti-chutes et garde-corps	83 992,60 €
La Chapelette	Module sanitaire	5 000 €
Sailly-Saillisel	Projet de construction (Etude et extension de réseau)	25 700,41 €
TOTAL		114 693,01 €

En 2020, les dépenses d'investissement sont de **114 693,01 €**.

2. Les dépenses de fonctionnement – Frais généraux des déchèteries

POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
Charge de fonctionnement :	
Eau, électricité, gaz	3 132,70 €
Fournitures de petits équipements	717,64 €
Abonnement téléphone	3 220,50 €
Assurance	2 014,16 €
Logiciel HORANET(cartes d'accès)	1 890,91 €
Véhicules :	
Maintenance, entretien, visite périodique	17 776,35 €
Carburant	331,15 €
Personnel :	
Collecte, lavage, autres tâches et encadrement	120 362,54 €
Formation / visite médicale / EPI* (équipement de protection individuelle)	2 046,96 €
TOTAL	151 492,91 €

Le coût de fonctionnement des déchèteries s'élève à **151 492,91 €** soit **5,41€ / an / habitant**.

3. Les dépenses de fonctionnement – Transport et traitement

A. Bilan par déchèterie

DECHETERIE LA CHAPELETTE - PERONNE					
FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	TRAITEMENT		TOTAL TTC
			PRIX/TONNE	COUT DE TRAITEMENT	
Encombrants	1 117,91 T	29 720,00 €	100,10 €	111 902,80 €	141 623,69 €
Déchets verts	1 104,11 T	18 118,10 €	20,90 €	23 075,90 €	41 194,00 €
Gravats	927,44 T	10 210,20 €	13,20 €	12 242,20 €	22 452,41 €
Papiers / Cartons	28,48 T	2 244,00 €	42,35 €	1 206,12 €	3 450,13 €
Ferraille	70,20 T	1 781,93 €	-	-	1 781,93 €
TOTAL	3 248,14 T	62 074,23 €	-	148 427,02€	210 502,16 €

DECHETERIE MONT SAINT QUENTIN - PERONNE					
FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	TRAITEMENT		TOTAL TTC
			PRIX/TONNE	COUT DE TRAITEMENT	
Encombrants	1 572,36 T	48 753,10 €	100,10 €	157 393,24 €	206 146,34 €
Déchets verts	763,66 T	22 022,00 €	20,90 €	15 960,49 €	37 982,49 €
Gravats	475,46 T	9 009,00 €	13,20 €	6 276,07 €	15 285,07 €
Papiers / Cartons	54,60 T	1 089,00 €	42,235 €	2 312,31 €	3 401,31 €
Ferraille	100,05 T	1 848,00 €	-	-	1 848,00 €
Déchets Dangereux Spécifiques	45,64 T	-	645,37 €	29 454,69 €	29 454,69 €
TOTAL	3 011,77 T	82 721,10 €	-	211 396,80 €	294 117,90 €

DECHETERIE DE ROISEL - ROISEL

FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	TRAITEMENT		TOTAL TTC
			PRIX/TONNE	COUT DE TRAITEMENT	
Encombrants	793,82 T	25 120,70 €	100,10 €	79 461,38 €	104 582,08 €
Déchets verts	298,40 T	9 509,50 €	20,90 €	6 236,56 €	15 746,06 €
Gravats	426,50 T	6 106,10 €	13,20 €	5 629,80 €	11 735,90 €
Papiers / Cartons	38,12 T	1 815,00 €	42,35 €	1 614,38 €	3 429,38 €
Ferraille	53,00 T	1 451,91 €	-	-	1 451,91 €
Déchets Dangereux Spécifiques	20,91 T	-	999,63 €	20 902,39 €	20 902,39 €
TOTAL	1 630,75 T	44 003,21 €	-	113 844,51 €	157 847,72 €

AUTRES DECHETS

FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	TOTAL TTC
Batteries	0,73 T	-	-
Huile minérale	4,23 T	-	-
Huile végétale	Non communiqué	-	-
Piles	1,67 T	-	-
Pneus	11,74 T	-	-
DEEE	237,02 T	11 032,62 €* 11 032,62 €	11 032,62 €
Lampes et Néons	0,51 T	-	-
Textile	98,72 T	-	-
TOTAL	354,62 T	11 032,62 €	11 032,62 €

* Coût d'enlèvement des DEEE par l'association AIR.

B. Autres dépenses

FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	TRAITEMENT		TOTAL TTC
			PRIX/TONNE	COUT DE TRAITEMENT	
Encombrants	151,52 T	5 908,10 €	100,10 €	15 167,15 €	21 075,25 €
Déchets verts	103,26 T	2 265,38 €	19,04 €	1 966,59 €	4 231,97 €
TOTAL	254,78 T	8 173,48 €	-	17 133,74 €	25 307,22 €

Les autres dépenses correspondent au traitement des encombrants de l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie (AIR) et aux dépôt des déchets verts directement sur le site d'enfouissement de Nurlu par les communes ayant préalablement eu une autorisation de dépôt par la CCHS.

C. Bilan total par flux de déchets

FLUX	TONNAGE	COUT DE TRANSPORT	COUT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC
Encombrants	3 635,61 T	109 501,90 €	363 924,57 €	473 426,47 €
Déchets verts	2 269,43 T	51 914,98 €	47 239,54 €	99 154,52 €
Gravats	1 829,40 T	25 325,30 €	24 148,08 €	49 473,38 €
Papiers / Cartons	121,20 T	5 148 €	5 132,82 €	10 280,82 €
Ferraille	223,25 T	5 081,85 €	-	5 081,85 €
Déchets Dangereux Spécifiques	66,55 T	-	50 357,08 €	50 357,08 €
DEEE	237,02 T	11 032,62 €	-	11 032,62 €
TOTAL	8 382,46 T	208 004,65 €	490 802,97 €	698 807,62 €

Les dépenses de transport et de traitement s'élèvent à **698 807,62 € soit 24,98 € /an/habitant**.

Une subvention de **60 376,00 €** est allouée à l'association A.I.R pour l'enlèvement des encombrants en porte-à-porte. La CCHS leur met gratuitement à disposition deux bennes encombrants.

Les dépenses globales de fonctionnement (frais généraux + transport et traitement des différents flux) s'élèvent à 850 300,53 € soit 30,39 €/an/habitant.

En ajoutant la subvention d'AIR les dépenses totales (hors investissement) sont de **910 676,53 €**.

F. Les recettes

DECHETS VALORISES	TONNAGE	PU DE REVENTE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
Batteries	0,73 T	266,00 €	194,25 €
Cartons	121,20 T	20,00 €	2 424,00 €
Ferraille	223,25 T	141,34 €	31 556,00 €
TOTAL	345,18 T	-	34 174,25 €

SOUTIEN ECO SYSTEME (DEEE)	12 714,09 €
-----------------------------------	--------------------

TARIFICATION DES PROFESSIONNELS	10 809,00 €
--	--------------------

TOTAL DES RECETTES	57 697,34 €
---------------------------	--------------------

L'ensemble des recettes des déchèteries est de 57 697,34 €.

Le bilan de fonctionnement, des déchets issus des déchèteries s'élève 792 603,19 € soit 28,32 € /an/habitant (hors investissement et hors subvention AIR).

IV. Le compostage

La Communauté de Communes de la Haute Somme propose aux habitants du territoire des composteurs en plastique (400 L) ou en bois (1 000L) à prix réduit.

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. Les habitants réservent le composteur de leur choix auprès du SMITOM du Santerre.

Tous les trimestres, en partenariat avec le SMITOM du Santerre, la CCHS organise des réunions d'information et de distribution de composteurs aux habitants ayant effectués une réservation. Un guide de compostage leur est remis qui reprend l'ensemble des explications du mode de fonctionnement d'un composteur.

En 2020, 29 composteurs ont été distribués sur uniquement deux dates. La distribution prévue au mois de mars a été annulée en raison de la crise sanitaire.

CAPACITE	PRIX D'ACHAT PAR LA CCHS	PARTICIPATION DEMANDEE AUX USAGERS	COMPOSTEURS DISTRIBUES	RECETTE 2020
400 L	42,96 €	15 €	10	150 €
1 000 L	84,61 €	25 €	19	475 €



V. Les actions de sensibilisation et de communication

La CCHS a édité les calendriers annuels de collecte des OMR et de la Collecte Sélective par commune.

Lors de l'année scolaire de Septembre 2019 à Juin 2020 diverses animations ont été dispensées par le SMITOM au travers du territoire. Cependant du fait de la crise sanitaire lié au COVID-19, 33 animations ont été annulées.

Ecoles	Animations	Nombre de participants
Ecole du centre de Péronne	Animations tri (x2)	42
	Recyclage tout un art (x2)	44
Ecole privée Sacré cœur de Péronne	Animation tri (x4)	134
Ecole primaire de La Chapelette de Péronne	Visite du centre de tri SMITOM	35
Ecole primaire de Bouchavesnes Bergen	Atelier des branchés	30
Ecole primaire de Doingt Flamicourt	Sachons choisir nos achats	23
	Visite du centre de tri SMITOM	20
Ecole primaire de Mesnil Bruntel	Sachons choisir nos achats	22
	Visite du centre de tri SMITOM	20

De plus, en juillet 2020, le SMITOM a animé un jeu « stop déchet » au centre de loisirs Vacances plurielles d'EPEHY.

Une visite du centre de tri du SMITOM a également été réalisée auprès de l'ensemble des agents de collecte et de déchèteries de la CCHS.

VI. Evolution de l'organisation de la collecte en 2021

Collecte en porte-à-porte :

- Extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2021 ;
- Achat d'une nouvelle Benne à Ordures Ménagères (BOM) ;
- Mission ambassadeurs de tri sur 10 semaines.

Collecte en point d'apport volontaire :

- Renouvellement du parc de colonnes à verre en Points d'Apport Volontaire sur 4 ans.

Collecte en déchèterie :

- Fin des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saily-Saillisel ;
- Agrandissement des cases déchets verts de la déchèterie de la Chapelette ;
- Mise aux normes de la déchèterie de Mont Saint Quentin ;
- Accueil de nouveaux flux de valorisation : Eco-mobilier, bois, cartouches d'encre ;
- Signature de nouvelles conventions avec des Eco-Organismes : Eco-mobilier et ECO-DDS.

Autres :

- Organisation de collectes d'amiante ;
- Mise en place de composteurs dans l'ensemble des cimetières des communes de la CCHS.